

lux | bond

R.C.S. LUXEMBOURG B30521

Rapport annuel incluant les états financiers audités au 31 décembre 2023

Mention légale

Ce rapport est un document d'information à l'usage des actionnaires. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du prospectus ou du document d'informations clés (DIC), accompagné du dernier rapport annuel et semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel. Ces documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en manifestera le désir.

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois à compartiments multiples**

Sommaire

Organisation	2
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	4
Rapport du réviseur d'entreprises agréée	6
Etat globalisé du patrimoine	9
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	10
LUX-BOND USD	11
Etat du patrimoine	11
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	12
Statistiques	13
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	14
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	15
LUX-BOND LONG TERM EUR	16
Etat du patrimoine	16
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	17
Statistiques	18
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	19
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	21
LUX-BOND MEDIUM TERM EUR	22
Etat du patrimoine	22
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	23
Statistiques	24
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	25
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	27
LUX-BOND HIGH INCOME	28
Etat du patrimoine	28
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	29
Statistiques	30
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	31
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	32
LUX-BOND GREEN	33
Etat du patrimoine	33
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	34
Statistiques	35
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	36
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	38
Notes aux états financiers	39
Informations supplémentaires (non-auditées)	43

Organisation

Siège social	1, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration	Mme Françoise THOMA Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Président du Conseil d'Administration M. Guy HOFFMANN Banque Raiffeisen S.C. Administrateur M. Guy ROSSELJONG Administrateur indépendant
Société de Gestion	SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. (*) 19-21, Rue Goethe L-1637 LUXEMBOURG
Conseil de Surveillance de la Société de Gestion	Mme Doris ENGEL (à partir du 21 mars 2023) M. Jean FELL M. Aly KOHLL (jusqu'au 21 mars 2023) M. Christian STRASSER
Directoire de la Société de Gestion	Mme Hélène CORBET-BIDAUD M. Carlo STRONCK
Dépositaire	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG
Agent administratif	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, (*) LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG (jusqu'au 30 septembre 2023) Ul efa S.A. (*) 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG (depuis le 1er octobre 2023)
Conseiller en investissements	LUX-FUND ADVISORY S.A. 2, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
Calcul de la valeur nette d'inventaire, Agent de transfert et de registre (par délégation)	Ul efa S.A. (*) 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG

(*) voir note 11 Evénements

Organisation (suite)

Cabinet de révision agréé

DELOITTE Audit
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Distributeurs

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.
4, Rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

Initiateurs

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.
4, Rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A. D'ASSURANCES
9, Rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE

Rapport d'activité du Conseil d'Administration

À l'issue de l'année 2023, tous les compartiments de la SICAV Lux-Bond enregistrent des performances absolues positives. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Compartiment	SICAV
Lux-Bond Long Term EUR Capitalisation (Classe A)	+5,33%
Lux-Bond Medium Term EUR Capitalisation (Classe A)	+3,71%
Lux-Bond USD Capitalisation (Classe A)	+3,80%
Lux-Bond High Income Capitalisation (Classe A)	+5,01%
Lux-Bond Green Capitalisation (Classe A)	+4,84%

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements majeurs sur les marchés financiers, confrontant les investisseurs à divers défis.

En tout début d'année, les inquiétudes liées à une récession prédominaient après les pertes enregistrées en 2022. Cependant, les perspectives de croissance se sont révélées plus prometteuses, tandis que s'ançraient des craintes d'une inflation plus persistante. Cela a conduit la Réserve Fédérale américaine (Fed) à envisager de relever davantage, menant à une hausse rapide des taux américains.

Cependant, l'effondrement de la Silicon Valley Bank et les craintes liées à la situation de Crédit Suisse ont entraîné des mouvements obligataires conséquents, les obligations à court terme en Allemagne et aux États-Unis enregistrant des gains copieux, et l'indice MOVE de la volatilité des bons du Trésor atteignant des niveaux plus vus depuis le pic de la crise financière mondiale en 2008. Ces inquiétudes ont persisté en avril, mais jusqu'à juin, les marchés se sont en grande partie calmés.

Parallèlement, à partir d'avril, le plafond de la dette aux États-Unis a également fait l'objet de lourdes préoccupations.

Au cours de l'été, les bonnes nouvelles économiques se sont multipliées, et ont renforcé l'attention des banques centrales sur l'inflation persistante, contrairement aux spéculations sur une pause après les turbulences de mars. Au cours du troisième trimestre, la perspective de taux plus élevés pendant plus longtemps a fait lourdement perdre du terrain aux obligations.

Fin octobre, ce contexte a conduit le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans à brièvement dépasser 5%. Les perspectives semblaient alors assez difficiles, et les données s'étaient considérablement affaiblies en Europe en parallèle. Les tensions géopolitiques avaient fait leur retour au Moyen-Orient. Toutefois, l'inflation a surpris à la baisse, laissant espérer un retour vers les niveaux cibles des banques centrales. C'est alors que ces dernières ont commencé à adopter un ton plus accommodant. Les marchés ont repris des couleurs dans la foulée, misant sur l'émergence d'un atterrissage en douceur qui permettrait aux banques centrales de se détendre et de réduire les taux d'intérêt. Tout cela a entraîné un rallye des obligations copieux au cours des deux derniers mois de l'année.

Le compartiment LUX-BOND LONG TERM EUR a démarré la période sous revue avec une surpondération des emprunts privés, justifiée par des rendements attractifs et des sociétés aux profils financiers solides. En mai, la surpondération du crédit a été neutralisée afin de se concentrer sur une sélection d'émetteurs de qualité à faible cyclicité. La décision a été prise dans le cadre d'un contexte économique incertain, et en tenant compte de l'approche d'une éventuelle récession. À cet effet, ce changement a été opéré au profit des emprunts publics européens AAA-AA, à plus longue maturité. En seconde partie d'année, le positionnement sur les emprunts publics de haute qualité a été globalement maintenu au détriment des emprunts privés. Au fur et à mesure que les perspectives économiques devenaient moins négatives, les emprunts publics hautement notés ont été arbitrés contre des obligations d'émetteurs supranationaux. Par ailleurs, la sous-pondération aux emprunts publics de pays périphériques a également été diminuée. Enfin, au vu du rallye des obligations des deux derniers mois de l'année, la duration globale a été limitée en toute fin de période en cédant les obligations à très longues duration.

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Le compartiment LUX-BOND MEDIUM TERM EUR a fait valoir une surexposition aux emprunts privés durant la première partie de l'année, mais celle-ci a été neutralisée courant mai, alors que les risques de récession grandissaient. Les titres de qualité et non-cycliques ont été conservés et les ventes des titres plus cycliques ont été réallouées à de la dette gouvernementale de qualité. Au cours du second semestre, ce positionnement a été maintenu. De même que sur le compartiment Long Term EUR, certaines positions sur des emprunts publics de haute qualité ont été arbitrées vers des emprunts d'organismes supranationaux. La sous-pondération aux emprunts publics de pays périphériques a également été réduite, et la duration globale a été légèrement diminuée en toute fin d'année.

Le compartiment LUX-BOND USD a conservé une surpondération des obligations souveraines américaines au détriment des emprunts privés. Cette décision était principalement motivée par l'avancée de la Fed dans son cycle de resserrement monétaire, et par des primes de risque moins attractives sur les emprunts privés. De légers changements d'allocation ont été effectués en faveur de titres plus défensifs et de meilleure qualité sur le crédit. En fin de période, l'exposition aux obligations très longues duration a été limitée suite au rallye des deux derniers mois de l'année.

L'année 2023 a été positive pour le compartiment LUX-BOND HIGH INCOME. Le marché obligataire est resté sans grande direction une très large partie de l'année, mais les deux derniers mois de 2023 ont permis au fonds de sensiblement rebondir. Progressivement, tout au long de l'année, l'allocation aux obligations d'entreprises de bonne qualité a été renforcée. Par ailleurs, l'allocation aux obligations à haut rendement a évolué : après avoir eu une position contenue une très grande partie de l'année, cette sous classe d'actifs a été renforcée en favorisant des durations courtes. Enfin, en fin d'année, suite au rebond copieux du marché obligataire de novembre et décembre, il a été décidé de prendre les profits sur les obligations souveraines de la zone-euro et de réduire la sensibilité aux taux de la poche obligataire souveraine américaine.

Le compartiment LUX-BOND GREEN a démarré la période sous revue avec une surpondération des emprunts privés, justifiée par des rendements attractifs et des sociétés aux profils financiers solides. Le contexte économique a contraint à la neutralisation de ce positionnement au début du mois de mai. Dans ce cadre, les titres de dettes les plus cycliques ont été vendus au profit des sociétés non-cycliques aux bilans solides. Parallèlement, la part des émetteurs souverains AA-AAA a été augmentée. Ainsi, la duration du compartiment a été légèrement relevée, bien qu'elle soit restée inférieure à celle du marché des obligations vertes.

En seconde partie d'année, le positionnement sur les emprunts publics de haute qualité a été maintenu. Néanmoins, étant donné que les obligations vertes restent majoritairement émises par des sociétés, la part des emprunts privés est restée substantielle tout au long de la période sous revue. Enfin, les dernières transactions de l'année ont consisté à vendre des obligations à très longue duration à la suite du fort rebond de ces titres lors des deux derniers mois.

L'objectif de durabilité du compartiment LUX-BOND GREEN est documenté de façon plus exhaustive en annexe du présent document.

Luxembourg, le 22 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
LUX-BOND
1, Place de Metz
L-1930 LUXENBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LUX-BOND (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 12 des états financiers qui mentionne le projet de restructuration de la SICAV par absorption de ses compartiments au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. (« lux | funds »). Cette décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 18 avril 2024

Etat globalisé du patrimoineau 31 décembre 2023
(en EUR)**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	292.904.283,69
Avoirs bancaires	13.122.357,41
A recevoir sur émissions d'actions	201.809,49
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.442.596,27
Intérêts bancaires à recevoir	42.519,76
	<hr/>
Total de l'actif	308.713.566,62

Exigible

A payer sur rachats d'actions	228.113,90
Frais à payer	247.024,72
	<hr/>
Total de l'exigible	475.138,62
	<hr/>
Actif net à la fin de l'exercice	308.238.428,00

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en EUR)

Revenus

Dividendes, nets	114.082,88
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	5.607.403,00
Intérêts bancaires	213.379,51
Total des revenus	5.934.865,39

Charges

Commission de conseil	1.317.724,25
Commission de gestion	621.603,21
Commission de dépositaire	211.840,59
Frais bancaires et autres commissions	35.801,68
Frais sur transactions	114.934,61
Frais d'administration centrale	281.565,68
Frais professionnels	60.289,91
Autres frais d'administration	157.137,06
Taxe d'abonnement	118.946,67
Autres charges	15.903,67
Total des charges	2.935.747,33

Revenus nets des investissements	2.999.118,06
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-11.520.398,21
- sur devises	-20.070,77
Résultat réalisé	-8.541.350,92

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	23.186.322,40
Résultat des opérations	14.644.971,48

Emissions	20.829.369,39
-----------	---------------

Rachats	-55.336.808,41
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-19.862.467,54
--	-----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	329.692.496,12
---	----------------

Ecart de réévaluation	-1.591.600,58
-----------------------	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	308.238.428,00
--	-----------------------

LUX-BOND USD**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023
(en USD)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	42.966.399,41
Avoirs bancaires	438.079,51
A recevoir sur émissions d'actions	5.824,33
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	365.970,41
Intérêts bancaires à recevoir	6.757,92
Total de l'actif	43.783.031,58

Exigible

A payer sur rachats d'actions	80.545,71
Frais à payer	37.840,76
Total de l'exigible	118.386,47
Actif net à la fin de l'exercice	43.664.645,11

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
Capitalisation (Classe A)	72.393,2503	USD	593,43	42.960.013,37
Distribution (Classe B)	4.472,5404	USD	157,55	704.631,74
				43.664.645,11

LUX-BOND USD**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en USD)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.393.907,11
Intérêts bancaires	38.593,55
Total des revenus	1.432.500,66

Charges

Commission de conseil	212.238,08
Commission de gestion	90.027,60
Commission de dépositaire	30.554,65
Frais bancaires et autres commissions	3.639,14
Frais sur transactions	20.279,07
Frais d'administration centrale	44.247,28
Frais professionnels	8.898,05
Autres frais d'administration	28.399,69
Taxe d'abonnement	22.959,23
Autres charges	2.329,63
Total des charges	463.572,42

Revenus nets des investissements	968.928,24
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-2.552.288,70
- sur devises	-674,60
Résultat réalisé	-1.584.035,06

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	3.284.677,46
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	1.700.642,40
--------------------------------	---------------------

Emissions	1.490.355,88
-----------	--------------

Rachats	-10.108.015,90
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-6.917.017,62
--	----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	50.581.662,73
--	----------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	43.664.645,11
--	----------------------

LUX-BOND USD**Statistiques**

au 31 décembre 2023
(en USD)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	USD	64.801.218,95	50.581.662,73	43.664.645,11

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capitalisation (Classe A)	USD	650,79	571,63	593,43
Distribution (Classe B)	USD	177,37	151,76	157,55
Capitalisation (Classe M)	USD	104,35	91,85	91,36 * 17/08/2023

* Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	83.647,0333	2.377,9572	-13.631,7402	72.393,2503
Distribution (Classe B)	5.920,2673	109,8228	-1.557,5497	4.472,5404
Capitalisation (Classe M)	20.335,0000	963,0000	-21.298,0000	-

LUX-BOND USD**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023
(en USD)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	1.500.000	AbbVie Inc 3.6% Sen 15/14.05.25	1.455.105,00	1.473.450,00	3,37
USD	1.500.000	Anheuser Bush Inbe WldWide Inc 3.5% 20/01.06.30	1.397.310,00	1.427.947,50	3,27
USD	500.000	AT&T Inc 6.375% Ser B Sen 16/01.03.41	612.438,87	515.730,00	1,18
USD	1.000.000	BPCE S.A. 2.375% 20/14.01.25	952.620,00	967.595,00	2,22
USD	1.000.000	Gilead Sciences Inc 2.95% Sen 16/01.03.27	1.053.842,30	953.090,00	2,18
USD	1.000.000	Intel Corp 4% Sen 12/15.12.32	1.165.968,47	968.220,00	2,22
USD	1.000.000	JPMorgan Chase & Co 3.125% Ser E 15/23.01.25	968.280,00	979.715,00	2,24
USD	2.800.000	KFW 1.75% Sen 19/14.09.29	2.489.290,60	2.489.410,00	5,70
USD	3.000.000	US 0.625% T-Notes Ser E-2030 Sen 20/15.08.30	2.506.054,68	2.434.921,95	5,58
USD	3.200.000	US 1.25% Ser E-2031 21/15.08.31	2.748.660,72	2.650.250,08	6,07
USD	2.000.000	US 1.25% Ser Q-2028 21/30.09.28	1.765.937,50	1.772.968,80	4,06
USD	2.000.000	US 1.625% Ser E-2029 19/15.08.29	1.849.765,62	1.780.781,20	4,08
USD	1.000.000	US 1.625% Ser Q-2026 19/30.09.26	959.512,14	938.046,85	2,15
USD	2.000.000	US 2.25% T-Notes Ser E-2027 17/15.08.27	1.879.218,76	1.886.640,70	4,32
USD	3.000.000	US 2.875% Ser C-2032 22/15.05.32	2.963.164,06	2.781.796,95	6,37
USD	3.200.000	US 2.875% T-Notes Ser E-2028 18/15.08.28	3.176.327,95	3.063.375,04	7,01
USD	2.000.000	US 3.375% Ser C-2033 23/15.05.33	1.886.367,19	1.920.781,30	4,40
USD	2.500.000	US 4.375% Ser Bonds of FEB 2038 08/15.02.38	3.082.665,05	2.631.250,00	6,03
USD	2.600.000	US 4.5% T-Bonds 06/15.02.36	3.140.926,72	2.777.328,19	6,36
USD	1.400.000	US 4.625% Ser AS-2026 23/15.09.26	1.391.468,75	1.419.687,50	3,25
USD	3.000.000	US T-Notes 2.375% Ser C-2027 Sen 17/15.05.27	2.884.218,75	2.850.586,05	6,53
USD	1.000.000	Wells Fargo & Co 4.15% Ser Q Sen 19/24.01.29	971.730,00	973.025,00	2,23
Total obligations			41.300.873,13	39.656.597,11	90,82
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
USD	1.000.000	BNP Paribas SA 3.375% Ser 2823 18/09.01.25	973.690,00	979.325,00	2,24
USD	1.380.000	Bristol Myers Squibb Co 3.4% Sen 20/26.07.29	1.538.777,80	1.310.082,30	3,00
USD	1.000.000	Delta Air Lines Inc 7% 20/01.05.25	1.173.175,00	1.020.395,00	2,34
Total obligations			3.685.642,80	3.309.802,30	7,58
Total portefeuille-titres			44.986.515,93	42.966.399,41	98,40
Avoirs bancaires				438.079,51	1,00
Autres actifs/(passifs) nets				260.166,19	0,60
Total				43.664.645,11	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-BOND USD

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	66,21 %
Finances	17,90 %
Services de santé	8,55 %
Industrie	2,34 %
Technologies	2,22 %
Services de télécommunication	1,18 %
Total	<u>98,40 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	88,24 %
Allemagne	5,70 %
France	4,46 %
Total	<u>98,40 %</u>

LUX-BOND LONG TERM EUR**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	107.123.516,25
Avoirs bancaires	5.312.032,11
A recevoir sur émissions d'actions	48.890,05
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.093.784,10
Intérêts bancaires à recevoir	14.632,98
Total de l'actif	113.592.855,49

Exigible

A payer sur rachats d'actions	15.160,76
Frais à payer	89.747,61
Total de l'exigible	104.908,37
Actif net à la fin de l'exercice	113.487.947,12

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	297.435,3356	EUR	254,52	75.703.151,42
Distribution (Classe B)	53.089,7468	EUR	110,85	5.885.185,59
Capitalisation (Classe M)	348.877,6326	EUR	91,43	31.899.610,11
				113.487.947,12

LUX-BOND LONG TERM EUR**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en EUR)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.010.173,44
Intérêts bancaires	60.547,00
Total des revenus	2.070.720,44

Charges

Commission de conseil	478.118,76
Commission de gestion	227.313,12
Commission de dépositaire	77.472,90
Frais bancaires et autres commissions	13.617,66
Frais sur transactions	50.447,87
Frais d'administration centrale	87.462,09
Frais professionnels	22.015,95
Autres frais d'administration	40.764,55
Taxe d'abonnement	43.837,82
Autres charges	5.774,48
Total des charges	1.046.825,20

Revenus nets des investissements	1.023.895,24
----------------------------------	--------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-3.108.114,11
Résultat réalisé	-2.084.218,87

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	8.216.868,21
Résultat des opérations	6.132.649,34

Emissions	6.498.943,05
-----------	--------------

Rachats	-18.848.393,98
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-6.216.801,59
--	----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	119.704.748,71
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	113.487.947,12
--	-----------------------

LUX-BOND LONG TERM EUR**Statistiques**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	148.268.482,65	119.704.748,71	113.487.947,12

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capitalisation (Classe A)	EUR	290,22	241,62	254,52
Distribution (Classe B)	EUR	128,81	105,24	110,85
Capitalisation (Classe M)	EUR	103,82	86,62	91,43

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	311.308,8904	19.414,8786	-33.288,4334	297.435,3356
Distribution (Classe B)	55.727,6236	246,7793	-2.884,6561	53.089,7468
Capitalisation (Classe M)	445.886,0737	19.693,7529	-116.702,1940	348.877,6326

LUX-BOND LONG TERM EUR**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	3.500.000	Agence Française de Dev SA 0.25% EMTN Sen 16/21.07.26	3.404.730,00	3.289.405,00	2,90
EUR	4.000.000	Apple Inc 1.625% Sen 14/10.11.26	3.824.800,00	3.891.560,00	3,43
EUR	3.400.000	Autoroutes du Sud de la France 1% EMTN Reg S Sen 16/13.05.26	3.200.284,00	3.251.029,00	2,86
EUR	2.000.000	BAT Intl Finance Plc 1.25% EMTN 15/13.03.27	2.020.460,00	1.864.910,00	1,64
EUR	2.000.000	Belgium 2.75% 22/22.04.39	1.814.380,00	1.952.440,00	1,72
EUR	1.000.000	Comunidad de Madrid 1.826% 15/30.04.25	1.021.100,00	981.630,00	0,87
EUR	4.100.000	Cooperatieve Rabobank UA VAR EMTN Ser 3260A 22/27.01.28	4.168.429,00	4.249.527,00	3,74
EUR	2.000.000	Daimler Canada Fin Inc 3% EMTN Ser 83 22/23.02.27	2.002.800,00	2.004.300,00	1,77
EUR	2.500.000	Deutschland 0% 20/15.05.35	2.087.025,00	1.970.525,00	1,74
EUR	4.500.000	Deutschland 0% 21/15.11.28	4.331.506,50	4.107.150,00	3,62
EUR	5.000.000	Deutschland 0% 22/15.02.32	4.572.343,00	4.277.675,00	3,77
EUR	1.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	982.811,05	947.030,00	0,83
EUR	2.000.000	Deutschland 4% Ser 05 05/04.01.37	2.710.233,33	2.407.950,00	2,12
EUR	2.000.000	EIB 0.125% EMTN Ser 2167/0100 Sen Reg S 15/15.04.25	2.001.302,80	1.931.660,00	1,70
EUR	3.500.000	EIB 0.5% EMTN 16/13.11.37	2.731.555,00	2.584.155,00	2,28
EUR	2.000.000	EIB 4% EMTN 05/15.10.37	2.547.664,00	2.268.560,00	2,00
EUR	3.000.000	Espana 1.95% Sen 15/30.07.30	3.116.085,00	2.870.610,00	2,53
EUR	1.000.000	Espana 2.55% Ser 10Y 144A 22/31.10.32	978.550,00	975.050,00	0,86
EUR	1.600.000	Espana 5.9% 11/30.07.26	2.046.294,81	1.729.456,00	1,52
EUR	3.000.000	Eur Fin Stabil Facil 0.5% EMTN Ser 115 Sen Reg S 17/11.07.25	3.039.900,00	2.899.455,00	2,55
EUR	4.000.000	European Economic Community 3.375% EMTN Sen 12/04.04.32	4.376.770,00	4.243.460,00	3,74
EUR	3.600.000	European Union 3.125% EMTN 23/04.12.30	3.561.516,00	3.735.306,00	3,29
EUR	5.000.000	France 2% 22/25.11.32	4.846.810,00	4.814.400,00	4,24
EUR	4.500.000	France 2.5% OAT 14/25.05.30	5.026.013,57	4.557.915,00	4,02
EUR	1.000.000	France 4% OAT 05/25.04.55	1.207.792,50	1.180.980,00	1,04
EUR	2.000.000	France 4.50% T-Bond 09/25.04.41	2.493.055,00	2.438.730,00	2,15
EUR	4.000.000	France 4.75% OAT 04/25.04.35	4.895.195,00	4.815.900,00	4,24
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 5Y 21/01.08.26	927.480,00	931.895,00	0,82
EUR	500.000	Italia 0.45% 21/15.02.29	477.030,00	439.850,00	0,39
EUR	1.000.000	Italia 0.95% Ser 10Y 21/01.06.32	848.155,71	819.420,00	0,72
EUR	2.000.000	Italia 2% BTP 15/01.12.25	2.053.479,46	1.969.240,00	1,74
EUR	750.000	Italia 3.85% T-Bonds Ser 30Y Sen /01.09.49	774.277,41	710.448,75	0,63
EUR	3.800.000	John Deere Bank SA 2.5% EMTN 22/14.09.26	3.733.975,00	3.761.810,00	3,31
EUR	2.000.000	NASDAQ INC 1.75% 19/28.03.29	2.110.800,00	1.859.750,00	1,64
EUR	2.500.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0.625% EMTN Sen 19/06.02.29	2.503.000,00	2.274.575,00	2,00
EUR	5.000.000	Netherlands 0% 144A 21/15.07.31	4.527.650,00	4.245.800,00	3,74
EUR	2.000.000	Netherlands 3.75% 10/15.01.42	2.598.244,16	2.358.740,00	2,08
EUR	1.500.000	Portugal 2.125% Sen 18/17.10.28	1.665.195,00	1.493.040,00	1,32
EUR	4.100.000	Royal Bank of Canada 0.01% EMTN Ser CB47 20/21.01.27	3.632.616,00	3.760.294,50	3,31
EUR	2.500.000	Siemens Financieringsmaatsc NV 0% EMTN 20/20.02.26	2.289.000,00	2.356.650,00	2,08
EUR	1.500.000	Toronto Dominion Bank (The) 0.5% Reg S Sen 17/03.04.24	1.452.855,00	1.488.060,00	1,31

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

LUX-BOND LONG TERM EUR**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (suite)**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	2.500.000	Unicredit SpA 0.75% Ser 2015-1 Sen 15/30.04.25	<u>2.473.250,00</u>	<u>2.413.175,00</u>	2,13
Total portefeuille-titres			<u>111.076.413,30</u>	<u>107.123.516,25</u>	94,39
Avoirs bancaires				5.312.032,11	4,68
Autres actifs/(passifs) nets				1.052.398,76	0,93
Total				<u><u>113.487.947,12</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-BOND LONG TERM EUR**Répartition économique et géographique du portefeuille-titres**

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	45,84 %
Finances	24,06 %
Institutions internationales	15,56 %
Biens de consommation durable	5,20 %
Industrie	2,86 %
Administrations publiques locales	0,87 %
Total	<u>94,39 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	21,45 %
Pays-Bas	13,64 %
Allemagne	12,08 %
Luxembourg	11,84 %
Belgique	8,75 %
Italie	6,43 %
Canada	6,39 %
Espagne	5,78 %
Etats-Unis d'Amérique	5,07 %
Royaume-Uni	1,64 %
Portugal	1,32 %
Total	<u>94,39 %</u>

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	65.666.458,00
Avoirs bancaires	2.237.407,19
A recevoir sur émissions d'actions	67.541,87
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	544.189,30
Intérêts bancaires à recevoir	8.465,74
Total de l'actif	<u>68.524.062,10</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	14.621,21
Frais à payer	49.424,55
Total de l'exigible	<u>64.045,76</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>68.460.016,34</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	245.160,2650	EUR	121,65	29.824.713,12
Distribution (Classe B)	6.127,7787	EUR	89,49	548.366,10
Capitalisation (Classe M)	412.849,9968	EUR	92,25	38.086.937,12
				<u>68.460.016,34</u>

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en EUR)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.198.357,58
Intérêts bancaires	46.131,07
Total des revenus	1.244.488,65

Charges

Commission de conseil	252.380,26
Commission de gestion	134.367,79
Commission de dépositaire	45.915,97
Frais bancaires et autres commissions	7.880,83
Frais sur transactions	25.141,96
Frais d'administration centrale	60.851,60
Frais professionnels	12.922,42
Autres frais d'administration	32.951,42
Taxe d'abonnement	18.918,93
Autres charges	3.448,02
Total des charges	594.779,20

Revenus nets des investissements	649.709,45
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-2.608.501,74
Résultat réalisé	-1.958.792,29

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	4.537.343,34
Résultat des opérations	2.578.551,05

Emissions	5.169.497,71
-----------	--------------

Rachats	-9.272.075,87
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-1.524.027,11
--	----------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	69.984.043,45
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	68.460.016,34
--	----------------------

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Statistiques**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	77.511.042,20	69.984.043,45	68.460.016,34

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capitalisation (Classe A)	EUR	129,05	117,30	121,65
Distribution (Classe B)	EUR	95,83	86,28	89,49
Capitalisation (Classe M)	EUR	97,45	88,76	92,25

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	239.088,7447	31.753,8357	-25.682,3154	245.160,2650
Distribution (Classe B)	6.245,4627	178,8596	-296,5436	6.127,7787
Capitalisation (Classe M)	466.408,7948	15.536,8053	-69.095,6033	412.849,9968

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	1.200.000	Autoroutes du Sud de la France 1.375% EMTN Sen 18/27.06.28	1.325.088,00	1.132.902,00	1,65
EUR	1.900.000	Banco Santander SA 3.875% EMTN 23/16.01.28	1.939.900,00	1.946.702,00	2,84
EUR	2.800.000	Berlin (Land) 1.625% EMTN Ser 435 Sen 14/03.06.24	3.038.560,00	2.776.578,00	4,06
EUR	1.500.000	BMW Finance NV 0.5% EMTN 22/22.02.25	1.437.901,50	1.451.107,50	2,12
EUR	1.500.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Sen 19/23.01.27	1.421.976,00	1.458.345,00	2,13
EUR	800.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 0.125% EMTN Ser 489 19/05.02.24	775.228,80	797.168,00	1,16
EUR	1.500.000	Crédit Agricole SA 0.375% EMTN 21/20.04.28	1.256.790,00	1.326.832,50	1,94
EUR	2.800.000	Crédit Agricole SA 0.375% EMTN Sen Reg S 19/21.10.25	2.841.609,00	2.669.996,00	3,90
EUR	3.500.000	Deutschland 0% 21/15.11.28	3.251.045,00	3.194.450,00	4,67
EUR	900.000	Deutschland 0% 22/15.03.24	885.465,00	893.619,00	1,30
EUR	2.500.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	2.318.250,00	2.366.575,00	3,46
EUR	2.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	1.899.288,57	1.927.390,00	2,82
EUR	400.000	Deutschland 6.25% Ser 94 94/04.01.24	490.233,39	400.036,00	0,58
EUR	2.000.000	Enel Finance Intl NV 0% EMTN 21/17.06.27	1.848.440,00	1.804.440,00	2,64
EUR	2.000.000	Engie SA 1.75% EMTN Ser 95 20/27.03.28	2.219.550,00	1.899.740,00	2,77
EUR	1.700.000	Espana 1.4% Sen 18/30.07.28	1.612.620,00	1.617.813,50	2,36
EUR	2.000.000	Espana 1.45% Sen 17/31.10.27	2.138.715,00	1.923.850,00	2,81
EUR	1.000.000	Espana 2.8% 23/31.05.26	982.470,00	1.004.265,00	1,47
EUR	2.200.000	Espana 3.8% 14/30.04.24	2.576.134,00	2.200.033,00	3,21
EUR	1.500.000	European Fin Stability Facilit 2.75% Ser 149 23/17.08.26	1.479.150,00	1.509.360,00	2,20
EUR	1.100.000	European Union 2.75% EMTN 23/05.10.26	1.078.990,00	1.108.860,50	1,62
EUR	1.000.000	EXOR NV 2.5% Sen 14/08.10.24	1.106.400,00	989.800,00	1,45
EUR	1.500.000	France 0.5% OAT Sen 14/25.05.25	1.413.615,00	1.455.420,00	2,13
EUR	2.000.000	France 2.5% OAT 14/25.05.30	2.206.700,00	2.025.740,00	2,96
EUR	3.000.000	France 3.5% T-Bond 10/25.04.26	3.054.180,00	3.077.535,00	4,50
EUR	3.000.000	France 6% OAT 94/25.10.25	3.345.868,00	3.183.525,00	4,65
EUR	2.300.000	Italia 1.85% T-Bonds Ser 7Y 17/15.05.24	2.351.980,00	2.284.015,00	3,34
EUR	2.200.000	Italia 2% BTP Ser 10Y 18/01.02.28	2.373.293,00	2.128.159,00	3,11
EUR	1.100.000	Italia 2.05% T-Bonds Ser 10Y 17/01.08.27	1.032.097,00	1.072.098,50	1,57
EUR	1.500.000	La Banque Postale 0.25% EMTN 19/12.07.26	1.360.800,00	1.396.095,00	2,04
EUR	1.500.000	Merck & Co Inc 1.875% Sen 14/15.10.26	1.442.700,00	1.460.805,00	2,13
EUR	1.200.000	Netherlands 0% Unitary 144A Reg S 17/15.01.24	1.181.964,00	1.198.464,00	1,75
EUR	1.300.000	Oesterreich 0.5% Sen 144A Reg S 19/20.02.29	1.130.194,00	1.187.127,50	1,73
EUR	1.500.000	Poland 1% EMTN Sen Reg S 19/07.03.29	1.596.375,00	1.384.237,50	2,02
EUR	1.000.000	Royal Bank of Canada 0.01% EMTN Ser CB47 20/21.01.27	876.830,00	917.145,00	1,34
EUR	1.500.000	Sanofi SA 0.875% EMTN Ser 36 19/21.03.29	1.352.790,00	1.374.322,50	2,01
EUR	1.000.000	Ste du Grand Paris EPIC 1.125% EMTN Sen 18/22.10.28	992.940,00	934.575,00	1,36
EUR	800.000	Swedbank AB 3.75% EMTN 22/14.11.25	794.368,00	806.996,00	1,18
EUR	2.000.000	Veolia Environnement 1.496% EMTN Sen 17/30.11.26	2.177.076,00	1.928.110,00	2,82

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (suite)**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	1.500.000	Vinci SA 1% EMTN Sen 18/26.09.25	<u>1.440.150,00</u>	<u>1.452.225,00</u>	2,12
Total portefeuille-titres			<u>68.047.724,26</u>	<u>65.666.458,00</u>	95,92
Avoirs bancaires				2.237.407,19	3,27
Autres actifs/(passifs) nets				556.151,15	0,81
Total				<u><u>68.460.016,34</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-BOND MEDIUM TERM EUR**Répartition économique et géographique du portefeuille-titres**

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	50,44 %
Finances	21,29 %
Services aux collectivités	5,59 %
Administrations publiques locales	5,42 %
Industrie	5,22 %
Services de santé	4,14 %
Institutions internationales	3,82 %
Total	<u>95,92 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	38,14 %
Allemagne	16,89 %
Espagne	12,69 %
Italie	8,02 %
Pays-Bas	7,96 %
Luxembourg	2,20 %
Etats-Unis d'Amérique	2,13 %
Pologne	2,02 %
Autriche	1,73 %
Belgique	1,62 %
Canada	1,34 %
Suède	1,18 %
Total	<u>95,92 %</u>

LUX-BOND HIGH INCOME**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	14.394.371,62
Avoirs bancaires	1.526.245,90
A recevoir sur émissions d'actions	639,27
Intérêts bancaires à recevoir	2.659,42
Total de l'actif	<u>15.923.916,21</u>

Exigible

A payer sur rachats d'actions	95.128,90
Frais à payer	13.498,71
Total de l'exigible	<u>108.627,61</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>15.815.288,60</u>

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	68.059,2952	EUR	221,22	15.056.315,69
Distribution (Classe B)	7.661,6048	EUR	99,06	758.972,91
				<u>15.815.288,60</u>

LUX-BOND HIGH INCOME**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en EUR)**Revenus**

Dividendes, nets	114.082,88
Intérêts bancaires	9.466,29
Total des revenus	123.549,17

Charges

Commission de conseil	73.158,71
Commission de gestion	30.712,10
Commission de dépositaire	10.477,12
Frais bancaires et autres commissions	1.424,94
Frais sur transactions	3.614,99
Frais d'administration centrale	24.499,35
Frais professionnels	3.010,45
Autres frais d'administration	20.846,64
Taxe d'abonnement	4.245,83
Autres charges	781,81
Total des charges	172.771,94

Pertes nettes des investissements	-49.222,77
-----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-364.468,48
- sur devises	-2.077,33
Résultat réalisé	-415.768,58

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.184.969,66
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	769.201,08
--------------------------------	-------------------

Emissions	623.711,84
-----------	------------

Rachats	-1.875.331,55
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-482.418,63
--	--------------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	16.297.707,23
--	----------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	15.815.288,60
--	----------------------

LUX-BOND HIGH INCOME**Statistiques**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	21.655.913,11	16.297.707,23	15.815.288,60

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capitalisation (Classe A)	EUR	247,01	210,67	221,22
Distribution (Classe B)	EUR	110,61	94,34	99,06

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	74.563,7816	2.277,0618	-8.781,5482	68.059,2952
Distribution (Classe B)	6.247,9049	1.448,6999	-35,0000	7.661,6048

LUX-BOND HIGH INCOME**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets**au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	4.500	AXA IM Fixed Income Inv Str Eu Short Duration HY A EUR Cap	657.450,00	670.860,00	4,24
EUR	43.777	BlackRock Fixed Inc Dublin Fds iSEur Govt Bd Idx IE Istl Cap	991.385,87	944.838,99	5,97
EUR	15.726	BlueBay Fds Inv Grade EUR Aggregate Bond C Cap	1.687.381,24	1.751.876,40	11,08
EUR	6.905	Candriam Bonds EUR High Yield R Cap	838.209,33	1.022.906,70	6,47
EUR	17.023	Eur Specialist Inv Fds M&G Eur Cred Inv WI Cap	1.495.006,41	1.586.766,60	10,03
EUR	5.249	Janus Henderson Horizon Fd EUR Corp Bond I2 Cap	792.632,57	841.414,70	5,32
EUR	60.000	Nordea 1 SICAV Eur Covered Bond Fd BI EUR Cap	815.328,00	826.314,00	5,23
EUR	36.352	PIMCO Fds GI Investors Ser Plc Cap Securities Istl EUR Cap	480.936,96	527.831,04	3,34
EUR	32.539	Schroder Intl Sel Fd EUR Corp Bond C Cap	750.274,50	808.564,86	5,11
EUR	40.600	T.Rowe Price Fds SICAV Euro Corporate Bond I Cap	788.046,00	831.082,00	5,26
EUR	3.099	Vanguard Investment Ser Plc EUR Governme Bond Index Fd I Cap	649.687,28	613.417,92	3,88
Total fonds d'investissement (OPCVM)			9.946.338,16	10.425.873,21	65,93
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	13.053	Amundi Index Solutions Euro Corp SRI 0-3Y UCITS ETF DR A Cap	626.031,02	656.095,99	4,15
EUR	185.170	iShares II Plc USD Treasury Bond 7-10yr UCITS ETF Dist	880.831,99	775.121,62	4,90
EUR	213.346	iShares V Plc JPM USD EM Corp Bond UCITS ETF EUR Hedged Cap	1.086.891,20	979.002,12	6,19
EUR	355.309	iShares VII Plc USD Treasury Bond 3-7yr UCITS ETF EUR Dis	1.663.993,00	1.558.278,68	9,85
Total tracker funds (OPCVM)			4.257.747,21	3.968.498,41	25,09
Total portefeuille-titres			14.204.085,37	14.394.371,62	91,02
Avoirs bancaires				1.526.245,90	9,65
Autres actifs/(passifs) nets				-105.328,92	-0,67
Total				15.815.288,60	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-BOND HIGH INCOME

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	91,02 %
Total	<u>91,02 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	56,89 %
Irlande	34,13 %
Total	<u>91,02 %</u>

LUX-BOND GREEN**Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	66.820.477,04
Avoirs bancaires	3.650.058,65
A recevoir sur émissions d'actions	79.465,27
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	473.293,00
Intérêts bancaires à recevoir	10.643,36
Total de l'actif	71.033.937,32

Exigible

A payer sur rachats d'actions	30.281,29
Frais à payer	60.094,87
Total de l'exigible	90.376,16
Actif net à la fin de l'exercice	70.943.561,16

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	682.304,3367	EUR	86,87	59.271.241,45
Distribution (Classe B)	6.796,5018	EUR	84,98	577.567,98
Capitalisation (Classe M)	124.648,2983	EUR	89,01	11.094.751,73
				70.943.561,16

LUX-BOND GREEN**Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
(en EUR)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	1.136.903,66
Intérêts bancaires	62.294,63
Total des revenus	1.199.198,29

Charges

Commission de conseil	321.917,61
Commission de gestion	147.704,07
Commission de dépositaire	50.312,07
Frais bancaires et autres commissions	9.583,57
Frais sur transactions	17.370,21
Frais d'administration centrale	68.693,54
Frais professionnels	14.285,28
Autres frais d'administration	36.862,90
Taxe d'abonnement	31.158,04
Autres charges	3.790,24
Total des charges	701.677,53

Revenus nets des investissements	497.520,76
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-3.128.609,34
- sur devises	-17.382,69
Résultat réalisé	-2.648.471,27

Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	6.273.371,37
Résultat des opérations	3.624.900,10
Emissions	7.187.928,95
Rachats	-16.189.754,55
Total des variations de l'actif net	-5.376.925,50
Total de l'actif net au début de l'exercice	76.320.486,66
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	70.943.561,16

LUX-BOND GREEN**Statistiques**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Total de l'actif net	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
	EUR	90.688.215,13	76.320.486,66	70.943.561,16

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Capitalisation (Classe A)	EUR	97,76	82,86	86,87
Distribution (Classe B)	EUR	97,05	81,05	84,98
Capitalisation (Classe M)	EUR	99,75	84,72	89,01

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Capitalisation (Classe A)	698.907,8288	76.177,8215	-92.781,3136	682.304,3367
Distribution (Classe B)	6.854,4194	142,2125	-200,1301	6.796,5018
Capitalisation (Classe M)	210.770,1207	9.347,5314	-95.469,3538	124.648,2983

LUX-BOND GREEN**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	1.500.000	ABN AMRO Bank NV 0.5% Sen Pref Reg S 19/15.04.26	1.547.330,00	1.420.680,00	2,00
EUR	2.000.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	2.150.166,80	1.791.170,00	2,53
EUR	2.000.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 0.25% EMTN Ser 519 21/29.06.28	2.011.884,00	1.763.890,00	2,49
EUR	1.500.000	Crédit Agricole SA 0.375% EMTN Sen Reg S 19/21.10.25	1.520.197,50	1.430.355,00	2,02
EUR	2.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	1.985.036,00	1.770.120,00	2,50
EUR	1.200.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	993.084,00	1.039.302,00	1,47
EUR	2.000.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	1.996.440,00	2.051.770,00	2,89
EUR	1.500.000	EIB 1.5% 22/15.06.32	1.432.440,00	1.382.947,50	1,95
EUR	800.000	EIB 1.5% Ser 2308/0100 Sen Reg S 17/15.11.47	1.073.360,50	601.936,00	0,85
EUR	1.500.000	Electricité de France 1% EMTN Sen 16/13.10.26	1.583.270,00	1.422.127,50	2,01
EUR	2.000.000	Enel Finance Intl SA 1.5% EMTN Sen Reg S 19/21.07.25	2.083.131,50	1.943.860,00	2,74
EUR	1.500.000	Engie SA 1.75% EMTN Ser 95 20/27.03.28	1.668.250,00	1.424.805,00	2,01
EUR	2.000.000	Espana 1% 21/30.07.42	1.512.590,00	1.339.590,00	1,89
EUR	2.500.000	Eurofima 0.15% EMTN Ser 200 19/10.10.34	1.874.215,00	1.907.125,00	2,69
EUR	3.000.000	European Union 0.4% 21/04.02.37	2.061.960,00	2.221.605,00	3,13
EUR	2.700.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	2.609.577,00	2.736.261,00	3,86
EUR	2.000.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	2.554.577,82	1.739.240,00	2,45
EUR	2.500.000	Hera SpA 0.875% EMTN Ser 9 Sen Reg S 19/05.07.27	2.487.090,00	2.322.862,50	3,27
EUR	1.500.000	Iberdrola Finanzas SA 1.25% EMTN Ser 125 Tr 1 18/28.10.26	1.605.685,00	1.441.672,50	2,03
EUR	2.000.000	Intesa San Paolo 0.75% EMTN 21/16.03.28	2.036.960,00	1.802.490,00	2,54
EUR	2.400.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	2.584.511,89	2.258.268,00	3,18
EUR	1.500.000	Iren SpA 0.875% EMTN Sen Reg S 19/14.10.29	1.573.974,84	1.306.852,50	1,84
EUR	1.500.000	Italia 1.5% 144A 21/30.04.45	1.520.165,00	951.285,00	1,34
EUR	1.200.000	Italia 4% Ser 9Y 144A 23/30.10.31	1.213.764,00	1.251.714,00	1,76
EUR	1.500.000	KFW 1.375% 22/07.06.32	1.298.670,00	1.374.525,00	1,94
EUR	2.000.000	Netherlands 0.5% Reg S 19/15.01.40	1.980.244,05	1.482.480,00	2,09
EUR	2.000.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	2.014.400,00	2.062.240,00	2,91
EUR	2.300.000	Orsted 1.5% Ser 9 Sen Reg S 17/26.11.29	2.381.212,00	2.084.110,50	2,94
EUR	1.500.000	SBAB Bank AB 0.5% EMTN Ser 713 20/13.05.25	1.509.060,00	1.439.115,00	2,03
EUR	600.000	SNCF Réseau 2.25% EMTN Ser 132 Tr 1 Sen Reg S 17/20.12.47	797.124,00	484.110,00	0,68
EUR	1.500.000	Ste du Grand Paris EPIC 0% EMTN Sen 20/25.11.30	1.481.955,00	1.249.620,00	1,76
EUR	1.600.000	Ste du Grand Paris EPIC 1.125% EMTN Sen 18/22.10.28	1.613.900,00	1.495.320,00	2,11
EUR	2.000.000	Terna Rete Elettr Nazionale SpA 1% EMTN 19/10.04.26	1.871.640,00	1.910.230,00	2,69
EUR	1.500.000	Vattenfall AB 0.05% EMTN Sen Reg S 20/15.10.25	1.507.351,50	1.420.057,50	2,00
EUR	1.000.000	Vodafone Group Plc 0.9% EMTN Sen Reg S 19/24.11.26	980.740,90	949.395,00	1,34
			61.115.958,30	55.273.131,50	77,93
USD	2.000.000	Apple Inc 3% Sen 17/20.06.27	1.865.313,44	1.741.152,51	2,45
USD	1.300.000	Avangrid Inc 3.8% Sen 19/01.06.29	1.241.946,62	1.109.628,36	1,56
USD	1.500.000	Electricité de France SA 3.625% Sen Reg S 15/13.10.25	1.432.227,67	1.328.645,15	1,87

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

LUX-BOND GREEN**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (suite)**

au 31 décembre 2023
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	1.000.000	Kaiser Foundation Hospitals 3.15% Sen Ser 2017 17/01.05.27	934.475,39	868.127,29	1,22
USD	1.500.000	KFW 1.75% Sen 19/14.09.29	1.336.569,24	1.207.380,84	1,70
USD	1.300.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1% Sen Reg S 20/28.05.30	1.069.518,21	970.436,38	1,37
USD	2.000.000	Toyota Motor Cred Corp 2.15% Ser B Sen 20/13.02.30	1.732.650,93	1.598.967,91	2,25
USD	1.700.000	Verizon Communications Inc 3.875% Sen 19/08.02.29	1.652.326,97	1.493.646,73	2,11
USD	1.500.000	Xylem Inc 1.95% 20/30.01.28	1.307.381,35	1.229.360,37	1,73
			<u>12.572.409,82</u>	<u>11.547.345,54</u>	<u>16,26</u>
Total portefeuille-titres			<u>73.688.368,12</u>	<u>66.820.477,04</u>	<u>94,19</u>
Avoirs bancaires				3.650.058,65	5,15
Autres actifs/(passifs) nets				473.025,47	0,66
Total				<u><u>70.943.561,16</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

LUX-BOND GREEN**Répartition économique et géographique du portefeuille-titres**

au 31 décembre 2023

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	25,01 %
Services aux collectivités	22,22 %
Finances	21,08 %
Institutions internationales	12,48 %
Administrations publiques locales	3,87 %
Services de télécommunication	3,45 %
Biens de consommation durable	2,45 %
Industrie	2,41 %
Services de santé	1,22 %
Total	<u>94,19 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	17,40 %
Italie	13,44 %
Etats-Unis d'Amérique	11,32 %
Allemagne	10,50 %
Belgique	9,52 %
Pays-Bas	8,20 %
Suède	4,03 %
Espagne	3,92 %
Irlande	3,18 %
Danemark	2,94 %
Autriche	2,91 %
Luxembourg	2,80 %
Suisse	2,69 %
Royaume-Uni	1,34 %
Total	<u>94,19 %</u>

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2023

1. Informations générales

LUX-BOND (la "SICAV") a été créée à Luxembourg en date du 18 mai 1989 pour une durée illimitée. Le capital social initial de LUF 50.000.000, a été souscrit conjointement par la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, la BANQUE RAIFFEISEN S.C. et la CERABANK LUXEMBOURG S.A.

La SICAV est soumise à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières conformément à la directive 2009/65/CE. Les statuts de la SICAV ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 15 décembre 2017, dont le texte a été publié au Recueil électronique des sociétés et associations (RESA) en date du 1er février 2018.

La valeur nette d'une action, le prix d'émission et le prix de rachat sont disponibles au siège de la SICAV et aux guichets de la banque dépositaire et des établissements chargés du service financier.

Les avis aux actionnaires seront publiés dans le "Luxemburger Wort" à Luxembourg et éventuellement dans d'autres publications sur décision du Conseil d'Administration.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège de la SICAV, 1, Place de Metz, L-1930 LUXEMBOURG :

1. Les statuts.
2. Le contrat de banque dépositaire.
3. Le contrat d'agent domiciliataire et d'agent payeur.
4. Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et la SICAV.
5. Le contrat entre SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. et la SICAV.
6. Les rapports annuels et semestriels.

Par ailleurs, les investisseurs peuvent consulter les documents ou informations suivants sur le site internet de la société de gestion (www.spuerkeess-am.lu) :

1. La dernière valeur nette d'inventaire de la classe d'actions concernée et les performances passées.
2. Le document d'informations clés de la classe d'actions concernée, informant sur l'objectif et la politique d'investissement, le profil de risque et de rendement, les frais et les performances passées.

2. Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation du portefeuille

La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, options et contrats à terme qui sont négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours disponible applicable au jour d'évaluation en question.

Dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire en portefeuille au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant le paragraphe précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou si les titres ne sont pas cotés, l'évaluation se fait sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

c) Evaluation des autres actifs

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou échus non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant le montant que le Conseil d'Administration estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellés en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

f) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement (*ex-date*), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

g) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en euro (EUR), et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, le cours de change utilisé pour l'état globalisé est le suivant :

1	EUR	=	1,1045500	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

h) Conversion des soldes en devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

A la date des états financiers, les cours de change en vigueur sont les suivants :

1	EUR	=	1,1045500	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

1	USD	=	0,9053461	EUR	Euro
---	-----	---	-----------	-----	------

i) Attribution des frais

Lorsque la SICAV supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment, cet engagement est attribué au compartiment en question.

Un engagement de la SICAV qui ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes des actions émises au sein des différents compartiments.

j) Ecart de réévaluation

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

k) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

3. Rémunération du conseiller en investissements et de la société de gestion

La SICAV fait appel aux services de la société SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. agissant en qualité de société de gestion.

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. perçoit pour ses services une rémunération annuelle au taux effectif de 0,19% pour les compartiments, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question.

La SICAV fait appel aux services de la société LUX-FUND ADVISORY S.A. agissant en qualité de conseiller en investissements.

LUX-FUND ADVISORY S.A. perçoit pour ses services une rémunération annuelle au taux effectif de 0,46% pour les classes d'actions A et B des compartiments et de 0,29 % pour la classe d'action M, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens de la classe pour le mois en question.

4. Rémunération du Dépositaire

La rémunération des services de dépositaire est incluse dans la rubrique "Commission de dépositaire" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

5. Frais d'administration centrale

La rémunération d'agent administratif et de domiciliation est incluse dans la rubrique "Frais d'administrations centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

6. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est incluse dans la rubrique "Autres charges" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif du rapport annuel. Cette rémunération est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7. Commission de gestion des fonds cibles

Le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois à la SICAV elle-même et aux autres OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels la SICAV investit est de 2 %.

8. Impôts

Au Luxembourg, la SICAV est assujettie au paiement de la taxe d'abonnement, au taux de 0,05 % par an, payable trimestriellement et calculée sur la totalité des actifs évalués au dernier jour de chaque trimestre.

La classe M bénéficie de la taxe d'abonnement réduite au taux annuel de 0,01 % visée par l'article 174 (a) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010.

Selon l'article 175 (a) de la Loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

Certains revenus de la SICAV en provenance de sources extérieures au Luxembourg sont assujettis à des retenues à la source, d'un taux variable, qui ne sont pas récupérables.

9. Prêt de titres

La SICAV peut procéder à des opérations de prêt de titres. A la date des états financiers, la SICAV n'est pas engagée dans des opérations de prêt de titres.

10. Mouvements du portefeuille-titres

La liste des achats et ventes effectués au cours de la période se référant au rapport incluant les états financiers audités est tenue sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG et de la BANQUE RAIFFEISEN S.C..

11. Evénements

La société de gestion BCEE ASSET MANAGEMENT a changé sa dénomination en SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT à compter du 28 février 2023 et a transféré son siège social au 19-21 rue Goethe, L-1637 Luxembourg à compter du 6 mars 2023.

Avec effet au 15 mai 2023, EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A. a changé sa dénomination en UI efa S.A..

Depuis le 1er octobre 2023, la société de gestion délègue l'administration centrale directement à UI efa S.A.

12. Evénement subséquent

Restructuration

Il est prévu que la restructuration initialement programmée en 2022 et par la suite en 2023 aura finalement lieu au cours de l'année 2024 par absorption des compartiments de la SICAV au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. ("lux | funds"). La décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022.

Sous réserve de la décision des Assemblées Générales Extraordinaires, la fusion aura lieu selon les modalités suivantes :

Les SICAV absorbées :

- LUX-EQUITY
- LUX-CASH
- LUX-BOND
- LUX-CROISSANCE

La SICAV absorbante :

- LUX-PORTFOLIO

Nom de la SICAV après fusion : LUX-FUNDS.

Dans le contexte de la fusion, la dénomination de plusieurs compartiments existants de la SICAV absorbante sera modifiée.

Les détails de cette restructuration seront communiqués aux investisseurs le moment venu.

Des réflexions stratégiques ayant abouti à la décision de ne plus recourir à la société de conseil en investissements Lux-Fund Advisory SA, ont pris plus de temps que prévu et ont retardé le projet de fusion.

Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et LUX-BOND a été résilié avec effet au 31 janvier 2024. La commission de gestion attribuée à Spuerkeess Asset Management a été augmentée de la commission de conseil en investissement préalablement attribuée à LFA.

Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2023

1. Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("Value at Risk").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2. Rémunération

Le montant total des rémunérations pour l'exercice social 2023 payé par la Société de Gestion à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 2.257.228 euros dont 257.500 euros de rémunérations variables.

La Société de Gestion a employé une moyenne de 21 personnes (en équivalent temps plein) sur cette période.

Le montant total agrégé des rémunérations payées par la Société de Gestion à son personnel identifié s'est élevé à 152.800 euros. Ces rémunérations ont été calculées au prorata des actifs nets de la SICAV par rapport au total des actifs des OPCVM gérés par la Société de Gestion.

La partie fixe des rémunérations est déterminée par le contrat de travail et la partie variable sur base d'une évaluation annuelle.

La politique de rémunération est sujette à la revue de l'audit interne. Aucune modification importante de la politique de rémunération n'a été adoptée au cours de l'exercice.

3. Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4. Informations relatives au règlement de l'UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS)

Conformément à ce règlement, les compartiments suivants de la SICAV sont catégorisés sous l'article 6 :

- LUX-BOND USD,
- LUX-BOND LONG TERM EUR,
- LUX-BOND MEDIUM TERM EUR,
- LUX-BOND HIGH INCOME,

Les investissements sous-jacents des compartiments ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'annexe (non auditée) du RTS pour le compartiment LUX-BOND GREEN, référencé sous l'article 9, est présentée dans les Informations supplémentaires (non-auditées).

Cette annexe présente les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou investissements durables.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lux-Bond Green

Identifiant d'entité juridique : 549300YSGJHX75WX8F95

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 96,9%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif durable du compartiment consistait à créer un impact environnemental positif en investissant au moins 80% de ses actifs dans des obligations vertes dans le respect des Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA). Le nom du compartiment fait dès lors référence aux obligations vertes, ou green bonds.

Afin d'assurer un alignement aux GBP de l'ICMA, pour chaque investissement du produit, plusieurs points ont été vérifiés :

- L'utilisation des recettes de l'obligation doit se diriger vers des projets soutenables.
- Le processus de sélection des projets éligibles doit être défini préalablement à l'émission.
- La gestion des recettes de l'obligation doit être expliquée, et il est recommandé que les recettes soient gérées indépendamment des recettes d'obligations traditionnelles.
- L'émetteur doit s'engager à faire des publications régulières liées à l'impact environnemental des projets financés.

Au cours de la période sous revue, le produit était en moyenne investi à 96,9% dans des obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA. Le reste consistait uniquement en des liquidités non investies. Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille. Les investissements pour la période sous revue sont la moyenne des investissements à la fin de chaque trimestre.

Au sein de ces 96,9% d'obligations vertes, le détail est le suivant.

Portefeuille moyen sur la période	Nombre d'obligations	% des investissements
Nombre d'obligations en portefeuille	57	100,00%
Dont obligations vertes	57	100,00%
Dont un rapport post-issuance est déjà disponible	52	94,44%
Dont l'allocation aux projets est déjà disponible	50	73,43%

Source : LGX Datahub

Pour les obligations dont les recettes ont déjà été allouées à des projets (soit 73,43% du portefeuille investi moyen sur la période), la répartition par type de projet est la suivante.

Type de projet	Pourcentage
Énergies renouvelables	34,10%
Transports propres	24,63%
Efficacité énergétique	14,32%
Bâtiments verts	11,28%
Eau et eaux usées	4,43%
Produits et processus éco-efficaces	4,17%
Prévention et contrôle de la pollution	2,55%
Conservation de la biodiversité	2,03%
Adaptation au changement climatique	1,35%
Ressources naturelles et utilisation des terres	1,12%
Autres	0,01%

Source : LGX Datahub, post-issuance documentation

Il est important de noter que certaines obligations en portefeuille ont été émises au cours de l'année et que les recettes de celles-ci n'ont pas encore été allouées à des projets. Pour cette raison, l'allocation aux

projets détaillée ci-dessus ne couvre pas l'intégralité du portefeuille, mais uniquement la part du portefeuille qui a déjà été dirigée vers des projets verts.

Afin de poursuivre son objectif durable, le compartiment n'a pas tenu compte des critères de la Taxinomie européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit :

- Le pourcentage des investissements dans des obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA, qui doit être de 80% minimum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans des obligations vertes était de 96,9%. Ce point de donnée est obtenu à travers les fournisseurs Bloomberg et/ou Climate Bonds Initiative, qui vérifient l'alignement d'une obligation avec les 4 grands principes de l'ICMA.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés en violation des United Nations Global Compact principes (UNGC), qui doit être de 0% maximum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans ces sociétés était de 0%. Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire sa conformité avec les principes UNGC.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP), qui doit être de 0% maximum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans ces sociétés était de 0%. Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire son alignement aux UNGP for Business & Human Rights.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui ne satisfont pas les Minimum Social Safeguards de l'Union européenne, qui doit être de 0% maximum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans ces sociétés était de 0%. Ce point de donnée est directement obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses et les revenus des sociétés pour déterminer le respect des Minimum Social Safeguards. A cet effet, les sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » sur des controverses d'ordre Social ou de Gouvernance sont exclues. Les sociétés liées à l'armement controversé sont exclues. Les sociétés qui génèrent plus de 5% de leurs revenus d'activités liées au tabac sont exclues.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses, qui doit être de 0% maximum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans ces sociétés était de 0%. Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société. Cela signale s'il est survenu une controverse notable liée aux opérations ou aux produits d'une société avec un impact social ou environnemental sévère.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui ne satisfont pas les critères Do No Significant Harm (DNSH) de l'Union européenne, qui doit être de 0% maximum.

En moyenne au cours de la période sous revue, la part des investissements dans ces sociétés était de 0%.

Ce point de donnée est directement obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société et les lie aux différents objectifs environnementaux définis par l'Union européenne. À cet effet, et à travers la méthodologie du fournisseur, une société ne satisfait pas ces critères DNSH si elle possède un signalement « Rouge » ou « Orange » sur les catégories liées à ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, l'économie circulaire, la prévention de la pollution ou la biodiversité.

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Par rapport à la période précédente, soit le rapport annuel de l'année 2022, les indicateurs de durabilité sont restés relativement stables.

Le pourcentage des investissements dans des obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA, qui doit être de 80% minimum, était de 94,7% pour l'année 2022. Celui-ci est désormais de 96,9%. Cette évolution s'explique par un investissement des liquidités disponibles durant l'année 2023. Ces investissements ont donc été dirigés vers des obligations vertes, conformément à l'objectif du produit.

En ce qui concerne les autres indicateurs de durabilité, qui sont destinés à contrôler les incidences négatives des investissements, il n'y a pas eu d'évolution entre l'année 2022 et 2023. En effet, le portefeuille n'a jamais été exposé à des sociétés exclues selon cette méthodologie, et les indicateurs de durabilité liés sont donc restés à 0%.

- **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Le produit a suivi une politique d'exclusion, telle que spécifiée par les indicateurs de durabilité dans la question précédente. Cette politique d'exclusion a notamment pour but de réduire les incidences négatives du produit et de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

À cet effet, les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte conformément au tableau disponible dans le prospectus du compartiment.

– *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été considérés conformément aux spécifications données dans l'annexe SFDR du produit, au sein de son prospectus, ainsi que dans le rapport détaillé des incidences négatives des investissements du produit pour l'année 2023, publié à l'adresse suivante : <https://www.spuerkeess.lu/en/spuerkeess-asset-management/publications/sustainability-related-disclosures/>

– *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme sont pris en compte à travers un fournisseur de données externe, MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire son alignement à ces principes. À cet effet, le compartiment exclut toutes les sociétés qui ne seraient pas alignées aux principes UNGP.

Le même type d'approche est utilisé pour exclure toute société qui serait évaluée par MSCI ESG comme étant en violation des principes Global Compact des Nations unies (UNGC).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les principes directeurs de l'OCDE n'ont pas été directement intégrés au même titre que les deux précédents en raison d'un manque de données équivalentes. Néanmoins, ces principes sont indirectement considérés à travers l'exclusion des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses, ainsi que des sociétés qui ne satisfont pas les critères Do No Significant Harm (DNSH) de l'Union européenne, selon MSCI ESG.

Lors de la période sous revue, le compartiment n'a pas été exposé à ce type de société.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été considérés conformément au tableau ci-dessous :

Principal adverse impacts on sustainability factors							
Indicators applicable to investments in investee companies							
Adverse sustainability indicator	Metric	Impact 2022		Impact 2023		Action entreprise	
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS							
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	3.367,39	tCO ₂ e	3.452,58	tCO ₂ e	En investissant exclusivement dans des obligations vertes, le compartiment finance des projets qui contribuent à des objectifs environnementaux, tels que la réduction des émissions d'une société. Les obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA répondent également à des demandes de publication régulières liées à l'impact des projets financés. À cet effet, les émissions de GES évitées font partie des données les plus communes. De plus, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à des controverses affectant, entre autres, l'atténuation du changement climatique. Néanmoins, il est important de noter que les chiffres publiés dans ce rapport sont liés aux sociétés émettrices des obligations vertes, et non aux projets financés. Les émissions de GES évitées ne sont donc pas intégrées à ce rapport.
		Scope 2 GHG emissions	360,35	tCO ₂ e	418,58	tCO ₂ e	
		Scope 3 GHG emissions	17.474,78	tCO ₂ e	18.390,31	tCO ₂ e	
		Total GHG emissions	21.202,51	tCO ₂ e	22.261,47	tCO ₂ e	
	2. Carbon footprint	Carbon footprint	263,06	tCO ₂ e/€M	296,13	tCO ₂ e/€M	
	3. GHG intensity of investee companies	GHG intensity of investee companies	528,23	tCO ₂ e/€M	368,88	tCO ₂ e/€M	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Share of investments in companies active in the fossil fuel sector	16,08	%	17,01	%	

	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy consumption and production of investee companies from non-renewable energy sources compared to renewable energy sources, expressed as a percentage	33,08	%	32,54	%	Les obligations vertes financent des projets qui ont des objectifs environnementaux à l'instar des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique. Il s'agit notamment d'entreprises qui opèrent une transition vers des énergies renouvelables pour leur consommation propre, ou qui financent des projets ciblés d'efficacité énergétique. Dès lors, les projets financés visent à pousser la part des énergies renouvelables. De plus, au-delà de l'instrument, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à des controverses affectant, entre autres, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector A	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	L'efficacité énergétique est un des objectifs couverts par les GBP de l'ICMA. A cet effet, le compartiment investit dans des projets qui visent à réduire la consommation énergétique des sociétés. Ce point est particulièrement important pour les sociétés actives dans des secteurs à fort impact climatiques. De plus, au-delà de l'instrument, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à des controverses affectant, entre autres, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector B	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector C	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector D	0,50	GWh /€M	0,52	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector E	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector F	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector G	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector H	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
		Energy consumption in GWh per million EUR of revenue of investee companies, climate sector L	0,00	GWh /€M	0,00	GWh /€M	
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas	Share of investments in investee companies with sites/operations located in or near to biodiversity sensitive areas where activities of those investee companies negatively affect those areas	MD	%	MD	%	Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion des ressources naturelles biologiques, de la biodiversité, etc. De plus, au-delà de l'instrument, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à

							des controverses affectant, entre autres, la biodiversité. Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9).
Water	8. Emissions to water	Tonnes of emissions to water generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	MD	t/€M	MD	t/€M	Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion de l'eau. De plus, au-delà de l'instrument, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à des controverses affectant, entre autres, la gestion durable de l'eau. Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9).
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	Tonnes of hazardous and radioactive waste generated by investee companies per million EUR invested, expressed as a weighted average	0,23	t/€M	0,30	t/€M	Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la prévention et au contrôle de la pollution. De plus, au-delà de l'instrument, le compartiment exclut tous les instruments émis par des sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » ou « orange » quant à des controverses affectant, entre autres, la prévention de la pollution. Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9).
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	10. Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	0,00	%	0,00	%	Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Les sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » sur des controverses d'ordre Social ou de Gouvernance sont exclues.
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Share of investments in investee companies without policies to monitor compliance with the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises or grievance /complaints handling mechanisms to address violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises	13,02	%	10,59	%	Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Les sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » sur des controverses d'ordre Social ou de Gouvernance sont exclues.
	12. Unadjusted gender pay gap	Average unadjusted gender pay gap of investee companies	0,93	%	0,72	%	Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Les sociétés qui font l'objet d'un signalement « Rouge » sur des controverses d'ordre Social ou de Gouvernance sont exclues
	13. Board gender diversity	Average ratio of female to male board members in investee companies	32,20	%	31,84	%	Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Les sociétés qui font l'objet d'un

							signalement « Rouge » sur des controverses d'ordre Social ou de Gouvernance sont exclues.
	14. Exposure to controversial weapons (antipersonnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	Share of investments in investee companies involved in the manufacture or selling of controversial weapons	0,00	%	0,00	%	Les entreprises liées aux armes controversées sont exclues.
Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals							
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2022		Impact 2023		Action entreprise
Environmental	15. GHG intensity	GHG intensity of investee countries	53,70	tCO2 e/€M	59,91	tCO2 e/€M	Les obligations vertes émises par des gouvernements (ou agences) sont liées à des objectifs climatiques tels que des projets d'infrastructure. A cet effet, les obligations vertes gouvernementales visent en grande majorité à réduire les émissions du pays.
Social	16. Investee countries subject to social violations	Number of investee countries subject to social violations (absolute number and relative number divided by all investee countries), as referred to in international treaties and conventions, United Nations principles and, where applicable, national law	0,00	Investee countries subject to social violations	0,00	Investee countries subject to social violations	Sont exclus les pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions, à l'instar de celles émises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Financial Action Task Force.
Additional climate and other environment-related indicators							
Indicators applicable to investments in investee companies							
Adverse sustainability indicator		Metric	Impact 2022		Impact 2023		Action entreprise
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS							
Green securities	16. Share of securities not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds	Share of bonds not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds	MD	%	MD	%	Cet indicateur est actuellement en attente de la finalisation de la législation européenne. Dans cette attente, les investissements du produit sont exclusivement dirigés vers des obligations vertes alignés aux principes de l'ICMA.
	17. Share of bonds not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds (Sovereigns)	Share of bonds not issued under Union legislation on environmentally sustainable bonds	MD	%	MD	%	Cet indicateur est actuellement en attente de la finalisation de la législation européenne. Dans cette attente, les investissements du produit sont exclusivement dirigés vers des obligations vertes alignés aux principes de l'ICMA.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les chiffres ci-dessous représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2023 (sur base de chaque fin de trimestre). Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FR0013234333 - France 25.06.39 - Green Bond	Government	3,8%	France
DE0001030708 - Deutschland 15.08.30 - Green Bond	Government	3,1%	Germany
XS2020608548 - Hera SpA 05.07.27 - Green Bond	Utilities	3,0%	Italy
IE00BFZRQ242 - Ireland 18.03.31 - Green Bond	Government	2,9%	Ireland
XS1721760541 - Orsted 26.11.29 - Green Bond	Utilities	2,7%	Denmark
XS1937665955 - Enel Finance 21.07.25 - Green Bond	Utilities	2,6%	Italy
XS1980270810 - Terna Rete 10.04.26 - Green Bond	Utilities	2,5%	Italy
US037833CX61 - Apple 20.06.27 - Green Bond	Technology	2,3%	United States
XS2317069685 - Intesa San Paolo 16.03.28 - Green Bond	Financials	2,3%	Italy
BE0000346552 - Belgium 22.04.33 - Green Bond	Government	2,3%	Belgium
DE0001030716 - Deutschland 10.10.25 - Green Bond	Government	2,3%	Germany
FR0014004750 - Bq Féd du Crédit Mutuel 29.06.28 - Green Bond	Financials	2,3%	France
EU000A3K4DW8 - European Union 04.02.33 - Green Bond	Government	2,2%	Belgium
US89236TGU34 - Toyota Motor 13.02.30 - Green Bond	Consumer Discretionary	2,1%	Japan
IT0005438004 - Italia 30.04.45 - Green Bond	Government	2,1%	Italy



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

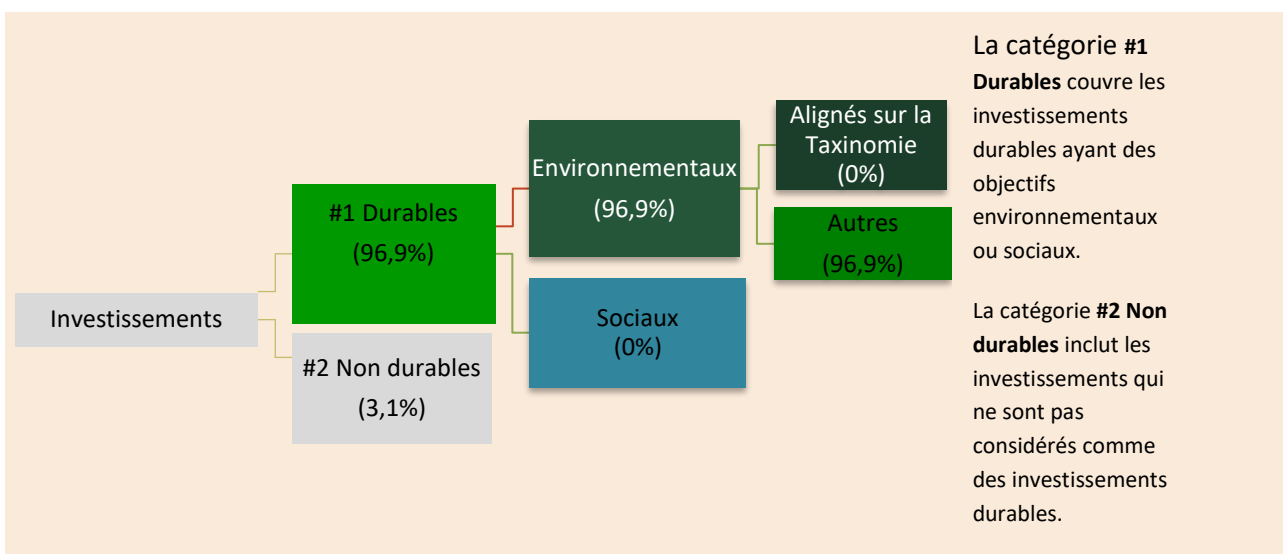
La proportion d'investissements liés à la durabilité, c'est-à-dire les investissements en obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA, était de 96,9% en moyenne au cours de la période sous revue. Lors de la précédente période sous revue, ce pourcentage était de 94,7%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

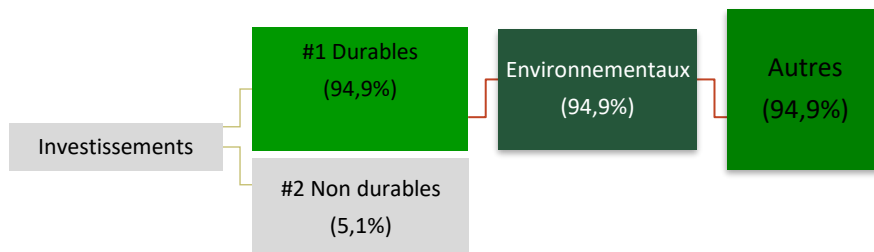
Le produit investit exclusivement dans des obligations vertes qui suivent les GBP de l'ICMA. La proportion de ces investissements était de 96,9% en moyenne au cours de la période sous revue.

La part non durable du produit concerne uniquement des dépôts à vue pour des besoins de trésorerie non investies. En moyenne au cours de la période sous revue, la part des liquidités était de 3,1%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Lors de la précédente période sous revue, l'allocation des actifs était la suivante :



La catégorie #1 **Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie #2 **Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

À l'issue de la période sous revue, les investissements étaient dirigés vers les secteurs économiques suivants.

Secteur	Poids
Pays et gouvernements	25,01 %
Services aux collectivités	22,22 %
Finances	21,08 %
Institutions internationales	12,48 %
Administrations publiques locales	3,87 %
Services de télécommunication	3,45 %
Biens de consommation durable	2,45 %
Industrie	2,41 %

Ces secteurs économiques étaient liés aux sociétés émettrices des obligations vertes en portefeuille. Il est également possible de présenter les activités vers lesquelles les recettes des obligations vertes détenues étaient dirigées, ce qui permet de mieux appréhender le caractère durable de ces titres. Pour les obligations dont les recettes ont déjà été allouées à des projets (soit 73,43% du portefeuille), la répartition par type de projet est la suivante.

Type de projet	Pourcentage
Énergies renouvelables	34,10%
Transports propres	24,63%
Efficacité énergétique	14,32%
Bâtiments verts	11,28%
Eau et eaux usées	4,43%
Produits et processus éco-efficaces	4,17%
Prévention et contrôle de la pollution	2,55%
Conservation de la biodiversité	2,03%
Adaptation au changement climatique	1,35%
Ressources naturelles et utilisation des terres	1,12%
Autres	0,01%

Source : LGX Datahub, post-issuance documentation

Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille.

Enfin, l'exposition du compartiment aux hydrocarbures a été calculée. Cette exposition est calculée comme la somme des investissements au sein de sociétés qui ont déclaré être exposées à ces combustibles. En moyenne au cours de la période sous revue, elle était la suivante :

Exposition aux combustibles fossiles	Pourcentage
Non communiquée	48,8%
N/A	35,6%
Oui	15,6%

Il est important de noter que cette exposition aux hydrocarbures est liée aux sociétés émettrices des obligations vertes en portefeuille, et non aux instruments investis. Dans le cadre des principes de l'ICMA régissant les investissements en portefeuille, les combustibles fossiles sont exclus des financements possibles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Afin de poursuivre son objectif durable, le compartiment n'a pas tenu compte des critères de la Taxinomie européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment n'étant pas en mesure de calculer son alignement à la Taxinomie, la proportion d'investissements alignés à la Taxinomie était dès lors de 0%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?



Oui* :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



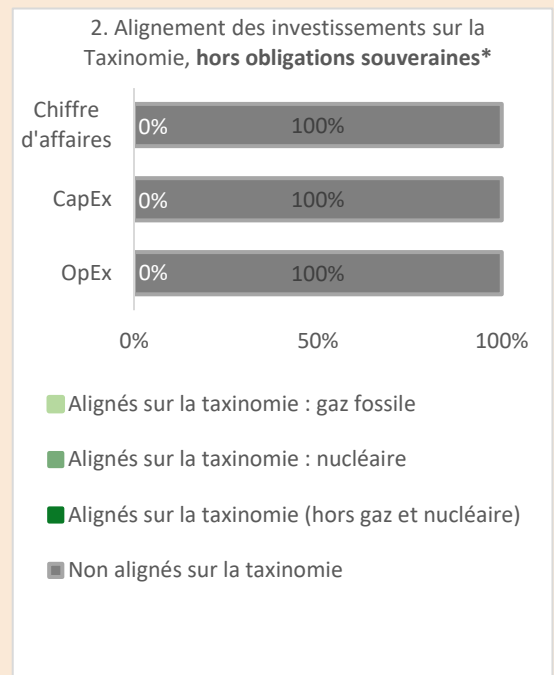
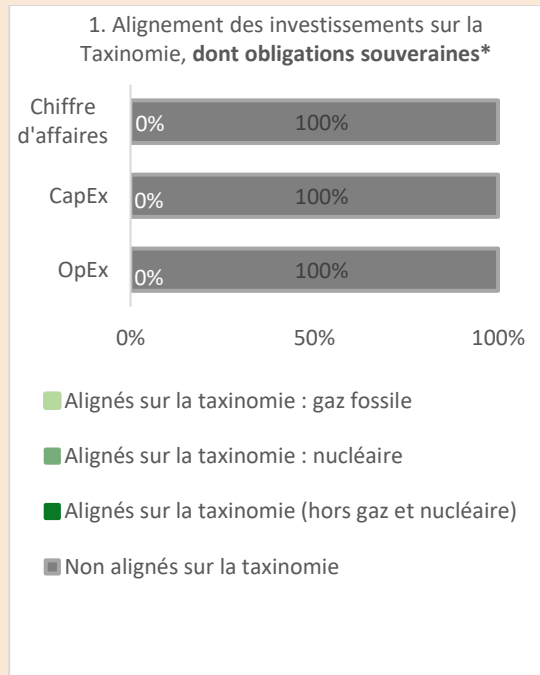
Non

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entres autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**


N/A

- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

En moyenne au cours de la période sous revue, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la Taxinomie de l'UE était de 96,9%. Étant donné que les obligations vertes en portefeuille ne publiaient pas le degré d'alignement taxinomique des projets financés, le produit n'était pas en mesure de calculer un alignement à la Taxinomie de l'UE au cours de la période sous revue.

- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » étaient composés uniquement de dépôts à vue pour des besoins de trésorerie, et ne répondaient donc pas à des garanties minimales. Leur part au sein du produit était de 3,1% en moyenne au cours de la période sous revue.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement du produit, plusieurs contrôles ont été mis en place :

- Les sociétés exclues d'après la politique d'exclusion ont été introduites dans le logiciel de gestion afin d'assurer un contrôle pré-transaction des investissements.
- Le Comité ESG de Spuerkeess Asset Management a pris connaissance des investissements et s'est assuré du respect de la politique d'investissement du produit.

Au cours de la période de référence, le compartiment a donc investi ses avoirs dans des obligations vertes, telles que définies dans la première section de ce document, tout en s'assurant de ne pas investir dans des titres de sociétés qui étaient exclues dans le but de ne pas causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux et sociaux.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A